

QUELQUES DÉFINITIONS :

LE FAUCHAGE :

Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à réduire la hauteur de l'herbe des bords des infrastructures routières (accotements) : coupe et broyage verts. Il est réalisé avec du matériel type roto-faucheuse ou faucheuse/débroussailleuse à bras articulé.



LE DÉBROUSSAILLAGE/ÉPARAGE :

Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à éliminer la végétation indésirable de type ligneux (ronces, buissons, etc.), qui envahit les accotements, talus ou fossés. La hauteur de coupe est limitée afin d'accroître l'espace refuge pour la faune et la flore et limiter l'érosion des talus.



LA PASSE DE SÉCURITÉ :

Elle consiste à dégager la visibilité des carrefours, virages et signalisation routière. Une passe se réalise en bordure de chaussée, hormis sur les routes départementales avec bande multifonction (BMF).



LA BANDE MULTIFONCTION :

Surlageur de chaussée d'environ 1.50 m qui sert, notamment, à sécuriser la circulation, faciliter la circulation des cyclistes et favoriser les interventions des équipes d'entretien ou des secours.



Conception et Impression : Département de la Manche - © Adobe Stock - Mai 2024 **MANCHE DURABLE**

02 33 055 550

manche.fr
f X @ in



Plus d'informations
sur l'entretien des routes
départementales ?

◀ Scannez le Qrcode

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

manche.fr
f X @ in

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Le fauchage et le débroussaillage
le long des routes départementales

L'entretien des bords des infrastructures routières est indispensable pour :

- assurer la sécurité des usagers,
- maintenir le patrimoine routier : gestion des eaux de pluie et stabilité des talus,
- préserver l'environnement et la biodiversité.

Le réseau routier départemental compte 7780 km. Il est classé en 4 catégories selon le trafic journalier (nombre de véhicules y circulant) et leur largeur :

- réseau structurant
- réseau d'intérêt départemental
- réseau d'intérêt cantonal
- réseau d'intérêt local

POURQUOI LES RÈGLES ÉVOLUENT ?

- Limiter les perturbations pour la faune et la flore (en respect de la réglementation) lors de la période de floraison, de reproduction et de nidification des espèces.
- Éviter de toucher aux haies entre le 16 mars et le 15 août, car ces espaces favorisent la nidifications des oiseaux.
- Se rapprocher des pratiques d'autres départements français sur lesquelles la direction des routes s'est appuyée, en prenant en compte les particularités du territoire manchois.



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DES AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ATD)

Pour maintenir une sécurité maximale pour les usagers, les riverains et assurer la viabilité de son patrimoine routier, le Département de la Manche réalise l'entretien régulier des dépendances vertes de son domaine public, hors agglomération (accotements, fossés, talus, giratoires, aires d'arrêt, ...).

L'INFO +

Il est inutile de faucher si la hauteur de l'herbe ne dépasse pas 40 cm car la visibilité des automobilistes n'est pas altérée et cela enrichit la biodiversité.

Planning d'intervention

